

**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT  
Séance du Lundi 27 Juin 2011**

L'an deux mille onze, le lundi 27 juin à 20 h 00, le conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Paul PABOEUF, Maire.

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice         | 29 |
| Nombre de conseillers municipaux présents            | 26 |
| Nombre de conseillers municipaux absents représentés | 03 |
| Nombre de conseillers municipaux absents             | 00 |
| Nombre de votants                                    | 29 |

Date d'envoi de la convocation : mardi 21 juin 2011

---

**Etaient présents :** Mesdames et messieurs Paul PABOEUF, Marie-Thérèse GUIDOUX, Franck GUILLOUZOUIC, Isabelle DESCOURT, Gérard LAUNAY, Christine LE PALLEC, Bernard ROUILLE, Claudie MILOUX, Alain LE CADRE, Isabelle ELAIN, Michel BAUVILLE, Régine LE VIAVANT, Jacky CHAUVIN, Régine AUDRAN, Emmanuelle LEBOUCHER, Jean François LALYS, Jacqueline LE LEAP, Franck RAVERDY, René LUHERNE, Pascal LE PORT, Jean-Pierre LE METAYER, Marie-Armelle LE NORMAND, Marie-Claude ROUILLARD, Yves LORIC, Georges LE MAIGNAN DE KERANGAT, Philippe ROUSSEAU

---

**Procurations :**

Monsieur Jean-Sébastien HESRY à Madame Isabelle DESCOURT  
Mademoiselle Aline LE NEVE à Monsieur Jean Pierre LE METAYER  
Monsieur Jelle LEMAITRE à Monsieur Philippe ROUSSEAU

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean Pierre LE METAYER

**Délibération publiée et affichée : le jeudi 30 juin 2011**

Deux interventions en préambule :

\* Le compte rendu de stage de Johanna Le Chevalier, stagiaire à la médiathèque, qui portait notamment sur l'organisation du salon du livre.

\* Puis Angélique LANGLAIS chargée de mission « Agenda 21 », à démontré que face à l'urgence de la crise écologique et sociale, il devient nécessaire de penser globalement l'ensemble des difficultés qui se posent à l'échelle de la planète, et d'agir localement pour contribuer à améliorer ce constat. C'est le sens du développement durable. La Mairie développe des actions depuis longtemps selon ce principe. Le bilan élaboré depuis avril a permis d'identifier 85 actions déjà réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre de l'Agenda 21, exemple : réduction de 93% de l'usage des pesticides, réduction des consommations de gaz de 35% sur le complexe sportif des Buttes, organisation annuelle d'un événement culturel de qualité et gratuit (les Festives Halles), ouverture d'un local pour accueillir les sans-abri, etc. Une évaluation détaillée de chaque action a été réalisée en lien avec l'élu ou l'agent référent.

## 2011.06.01 - Approbation du Procès verbal de la séance du 30 mai 2011

Le compte rendu de la séance du 30 mai 2011 est approuvé à l'unanimité des membres y ayant assisté.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour deux points additionnels qui complètent la délibération concernant la numérisation du cinéma Iris à l'ordre du jour, à savoir :

- Autorisation de numérisation du cinéma IRIS
- Délégation de gestion du compte de soutien du cinéma IRIS

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à soumettre ces deux points additionnels à l'ordre du jour.

## 2011.06.02 – Budget général : décision modificative n°1

Après présentation à la commission des finances, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la modification du budget général n°1 telle qu'elle est présentée ci-dessous.

|                             |       | DEPENSES                      |                     | RECETTES            |                         |           |                             |
|-----------------------------|-------|-------------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|-----------|-----------------------------|
|                             |       | <b>Section INVESTISSEMENT</b> |                     |                     |                         |           |                             |
| opération                   | Art.  |                               |                     |                     | Art.                    | opération |                             |
| Non affectée<br>Chapitre 16 | 16449 | Emprunts : Opérat°afférentes  |                     |                     | Emprunts :              | 16449     | Non affectée<br>Chapitre 16 |
|                             |       | ligne trésorerie              | 250 000,00 €        | 250 000,00 €        | Opérat°afférentes ligne |           |                             |
|                             |       |                               |                     |                     | trésorerie              |           |                             |
|                             |       | <b>Total</b>                  | <b>250 000,00 €</b> | <b>250 000,00 €</b> | <b>Total</b>            |           |                             |

Par 24 voix pour, 3 contre (Madame Rouillard, Messieurs Rousseau et Lemaître), 2 abstentions (Messieurs De Kerangat et Loric), le Conseil municipal approuve la modification n°1 du budget général.

## 2011.06.03 – Budget camping municipal : décision modificative n°1

Le Budget camping a également été soumis au membres de la commission des finances pour une décision modificative comme présentée ci-dessous :

|                       |                      | DEPENSES          |  | RECETTES          |              |
|-----------------------|----------------------|-------------------|--|-------------------|--------------|
| <b>Investissement</b> |                      |                   |  |                   |              |
| 2313                  | Travaux              | 2 400,00 €        |  | 5 000,00 €        | Emprunt 1641 |
| 2135                  | Installat°générales  | 500,00 €          |  |                   |              |
| 2315                  | Installat°techniques | 2 100,00 €        |  |                   |              |
|                       | <b>Total</b>         | <b>5 000,00 €</b> |  | <b>5 000,00 €</b> | <b>Total</b> |

Par 24 voix pour, 3 contre (Madame Rouillard, Messieurs Rousseau et Lemaître), 2 abstentions (Messieurs De Kerangat et Loric), le conseil municipal approuve la

modification n°1 du budget camping.

#### **2011.06.04 – Demande de subvention auprès du Conseil général dans le cadre de la réhabilitation du Pont-Car**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter une subvention auprès du Conseil général au titre de la réfection des ponts sur les routes communales. (Travaux au Pont Car route de Paulay)

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Montant des travaux | 24 000 € H.T |
| Subvention 20 %     | 4 800 €      |

#### **2011.06.05 – Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la mise en place d'arrêts de cars à Lenruit**

Dans le cadre des travaux du giratoire de Lenruit et conformément aux exigences du Conseil général transmises par l'ATD (Agence Technique Départementale, bld Pasteur), le Conseil municipal peut solliciter une subvention auprès du Conseil général pour la réalisation d'arrêts de cars .

|                     |            |
|---------------------|------------|
| Montant des travaux | 3 580 € HT |
| Subvention 50 %     | 1 790 €.   |

Après débat, le Conseil municipal approuve par 27 voix pour, 1 contre (Monsieur De Kerangat) et 1 abstention (Monsieur Bauville) la demande de subvention auprès du Conseil général pour la réalisation d'arrêts de cars.

#### **2011.06.06 – Demande de subvention auprès de la DRAC, du Conseil régional et du Conseil général dans le cadre de travaux d'entretien de Monument Historique**

Le parvis Ouest des Halles étant très dégradé, une consultation d'entreprises a été lancée afin d'engager des travaux d'entretien de ce monument historique, conformément à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Ces travaux d'entretien (mesures conservatoires et de mise en sécurité temporaire – travaux d'entretiens) sont évalués à 12 000 euros HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de l'entretien des Monuments Historiques à hauteur de 30% (3600 euros) du coût de l'opération, auprès du Conseil régional de Bretagne à hauteur de 20% (2400 euros), ainsi qu'auprès du Conseil général à hauteur de 25% (3000 euros) au titre du patrimoine immobilier protégé.

| <i>Plan de financement</i> |                  |      |
|----------------------------|------------------|------|
|                            | Montant en euros | %    |
| DRAC                       | 3 600            | 30 % |
| Conseil régional           | 2 400            | 20 % |
| Conseil général            | 3 000            | 25 % |

| <i>Plan de financement</i> |        |      |
|----------------------------|--------|------|
| Commune - autofinancement  | 3 000  | 25 % |
| Total                      | 12 000 | 100% |

### **2011.06.07 - Demande de subvention auprès du Conseil régional (Eco Faur) dans le cadre de l'étude de la coulée verte**

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le Conseil régional de Bretagne pour un cofinancement de l'étude coulée verte, dans le cadre du programme Eco Faur (aides en amont des projets). Cette étude présente à la fois un volet stratégique (caractère prospectif nécessaire au développement communal à long terme) et un volet pré-opérationnel (aide à la définition de cheminements doux notamment).

Le coût de l'étude (analyse écologique et paysagère, étude des usages, schéma directeur d'aménagement et de gestion, cheminements doux, qualités des espaces verts) s'élève à 22 544,60 euros TTC.

Le Conseil municipal décide de :

- confirmer le choix du prestataire pluridisciplinaire à savoir Messieurs FERRAND et BOUFFORT
- s'engager à réaliser l'étude,
- solliciter le Conseil régional pour une aide Eco Faur à hauteur de 50% du coût de l'étude soit 11 272,30 euros.

### **2011.06.08 – Appel à projet Plan Climat Energie ADEME/Conseil régional pour la rénovation des bâtiments du Marchix et de la trésorerie**

Suite au rapport d'étape du cabinet d'étude APAVE, il a été jugé pertinent de retenir les projets suivants :

- bâtiment de la trésorerie,
- bâtiment du Marchix « resto du coeur ».

Après débat et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de présenter ces deux dossiers à l'appel à projet Plan Climat Energie ADEME/Conseil Régional, dans la catégorie BBC+ (90 euros d'aides au m2 SHON réhabilités).

### **2011.06.09 – La Taxe Locale sur les supports de Publicité Extérieurs**

La Taxe Locale sur les supports de Publicité Extérieurs, instaurée par la Loi de modernisation de l'Economie du 4 août 2008, prend sa source dans le code de l'environnement. Elle constitue un moyen de réguler l'affichage sur un territoire. Le but est d'améliorer le cadre de vie en luttant contre la pollution dite « visuelle » en freinant la prolifération des panneaux et en réduisant la dimension des enseignes.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Appliquer la Taxe Locale sur les supports de Publicité Extérieurs dès 2012,
- Maintenir l'exonération des enseignes, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7 m2,

- Fixer le tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 15 euros le m<sup>2</sup> ce qui fixe les tarifs de 2012 à 2013 comme suit :

| Tarif évolutif                                    | 2012<br>Proposition<br>Tarif /M <sup>2</sup> | 2013<br>Proposition<br>Tarif 2013/M <sup>2</sup> |
|---|--|--|
| <b>Publicité et préenseignes</b>                  |  |  |
| Publicité et préenseignes non numériques <= 50 m2 | 15.00 €                                      | 15.00 €  |
| Publicité et préenseignes non numériques > 50 m2  | 30.00 €                                      | 30.00 €  |
| Publicité et préenseignes numériques <= 50 m2     | 45.00 €                                      | 45.00 €  |
| Publicité et préenseignes numériques > 50m2       | 90.00 €                                      | 90.00 €  |
| <b>Enseignes</b>                                  |  |  |
| cumul enseignes <= 7m2                            | exo  | exo  |
| 7m2< cumul enseignes <= 12m2                      | 15.00 €                                      | 15.00 €  |
| 12m2< cumul enseignes <= 50m2                     | 30.00 €                                      | 30.00 €  |
| cumul enseignes > 50m2                            | 60.00 €                                      | 60.00 €  |

*A l'expiration de la période transitoire prévue par le C de l'article L. 2333-16, soit à compter de 2014, les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Toutefois, lorsque les tarifs ainsi obtenus sont des nombres avec deux chiffres après la virgule, ils sont arrondis pour le recouvrement au dixième d'euro, les fractions d'euro inférieures à 0,05 € étant négligées et celles égales ou supérieures à 0,05 € étant comptées pour 0,1 €.*

- Confirmer que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sera recouvrée annuellement par la Ville,
- Rappeler que toute modification, suppression ou installation d'enseignes, préenseignes ou dispositifs publicitaires doit être déclarée préalablement,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes,
- Dire que les recettes seront inscrites en crédit au budget communal.

#### **2011.06. 10 - Cession gratuite parcelle XH 415**

La SCI les Buttes propose à la commune une cession gratuite de la parcelle XH 415 avenue des Genêts. Cette parcelle au moment des travaux du giratoire des Genêts n'a pas été intégrée dans le domaine public et il convient aujourd'hui de régulariser cette situation.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide cette acquisition, étant entendu que sa valeur est estimée à 200 € et que les frais seront supportés par la commune, et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces s'y rapportant.

Annexe 1 : Plan de la parcelle XH 415

#### **2011.06.11 - Nom de rues : Kerglasier, l'Orée du Bois, (lande de Kerjumais),**

Les services de La Poste nous ont sollicités pour la dénomination de rues au village

de Kerglasier. Les habitants ont été consultés et nous ont remis leurs propositions.

D'autre part, les travaux du lotissement de l'Orée du Bois à Kerjumais avancent et le lotisseur nous a remis un projet de dénomination de rues.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions reprises dans les plans présentés en annexe.

Annexe : plans des rues du village de Kerglasier et du lotissement de l'orée du bois

### **2011.06.12 - Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (Au Petit Molac)**

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-6 à L.123-13, R.123-15 à R 123-25

VU l'arrêté municipal en date du 08 mars 2011 mettant le projet de modification n°1 du PLU à l'enquête publique

Considérant que le projet de modification n°1 du PLU tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles du code de l'urbanisme précédemment cités :

Le Conseil municipal à l'unanimité décide

- décide d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée,
- la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,
- le dossier de modification n°1 du PLU sera tenu à la disposition du public à la mairie de Questembert aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé, est transmise à Monsieur Le Préfet.

Annexe : plan des modifications

### **2011.06.13 - Procédure de déclaration en état d'abandon manifeste d'un ensemble de bâtiments dans le centre ville**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2243-1 et suivants,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu les états d'abandon des propriétés cadastrées AI 1 et 2,

Vu les courriers adressés aux propriétaires ou notaires des dites parcelles,

Considérant l'intérêt pour la ville de mettre fin à l'état d'abandon de ces biens ;

Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 3 abstentions (Madame Rouillard et messieurs Rousseau et Lemaître)

DELIBERE

## ARTICLE 1

Demande au Monsieur le Maire et à Monsieur Le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, d'engager la procédure de déclaration des parcelles suivantes AI 1 et AI 2 en état d'abandon manifeste.

## ARTICLE 2

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Annexe : plan des parcelles AI 1 et 2

### **2011.06.14 - Effacement réseaux hyper centre**

La commune a sollicité le SDEM du Morbihan pour l'effacement des réseaux électriques et d'éclairage public de l'hyper centre (rues des Cuir, du Centre, Traversière, du puits, de la Tannerie, de l'épine, Le Mauff de Kergal, des 3 frères Jouan) dans le cadre des compétences obligatoires du SDEM pour l'électricité et de la compétence optionnelle transférée par la commune pour l'éclairage.

Afin de coordonner l'ensemble des travaux d'effacement des réseaux aériens, il est précisé que le SDEM, en application de l'article 2.2.2 de ses statuts, est en mesure d'exécuter les travaux de génie civil.

En conséquence, le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- confier au SDEM les études relatives à l'enfouissement du réseau d'éclairage public, de fibre optique et de télécommunication,
- confier au SDEM l'exécution des travaux de génie civil relatifs à l'effacement du réseau d'éclairage public,
- solliciter auprès du SDEM une participation de 25% du coût de fourniture et d'enfouissement du réseau d'éclairage public,
- confier au SDEM l'exécution des travaux de génie civil relatif à la pose de fourreaux fibre optique,
- solliciter auprès du SDEM une participation de 25% du coût relatif à la fourniture et la pose de fourreaux fibre optique, étant entendu que la commune reste propriétaire de ces fourreaux,
- confier au SDEM l'exécution des travaux de génie civil relatif à l'enfouissement du réseau téléphonique,
- prendre à la charge de la commune l'intégralité des coûts de fourniture de fourreaux et des câbles de réseau téléphonique, étant entendu que la commune reste propriétaire de ces réseaux,
- demande au SDEM d'établir le devis relatif à la contribution de la commune pour ces travaux,
- donne son accord pour la contribution de la commune égale au montant total TTC des travaux réalisés par le SDEM et à verser suivant l'avancement des travaux
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **2011.06.15 – PUP Kerjumais – Convention extension réseaux communications électroniques.**

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement « l'Orée du Bois » à Kerjumais, aménagement qui fait l'objet d'un Projet Urbain Partenarial, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec France Télécom relative à l'extension des réseaux de communications électroniques.

### **2011.06.16 - Modification des statuts - Élargissement des compétences communautaires à la compétence « création et gestion des abattoirs »**

La Communauté de Communes a décidé de participer à hauteur maximum de 80 000 € au capital de la Société d'Economie Mixte Locale « Abattoirs de Lanvaux » (projet porté par la CCVOL).

Afin de pouvoir verser cette participation et devenir actionnaire de la SEML, la Communauté de Communes du Pays de Questembert doit avoir la compétence « création et gestion des abattoirs »

Vu l'article L5211-17 du CGCT, les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Questembert sont appelées à se prononcer sur la modification des statuts communautaires par délibération concordante.

Il est rappelé que les conseils municipaux doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification des statuts communautaires. La majorité qualifiée doit être nécessairement atteinte pour que la modification des statuts soit officialisée par arrêté préfectoral

Après débat, le Conseil Municipal par 24 voix pour 2 contre (Messieurs Loric et De Kerangat) 3 abstentions (Madame Rouillard et messieurs Rousseau et Lemaître) approuve :

- la modification des statuts communautaires comme suit :

« ...«

#### *1 - Compétences obligatoires*

1- En matière de développement économique :

- *aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire toutes les nouvelles zones d'activités aménagées par la Communauté ainsi que les zones d'activités existantes sur le territoire à l'exception de la ZI de Kérins en Questembert, classée SEVESO 2 demeurant d'intérêt communal.*

- *Les actions de développement économique d'intérêt communautaire sont la réalisation de commerce de proximité, lorsqu'il s'agit du maintien du dernier commerce alimentaire de la commune, la construction et la gestion d'ateliers relais, pépinières d'entreprise, la **création et la gestion d'abattoirs.***

»

- approuve les nouveaux statuts

- de demander à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la modification des statuts de la Communauté qui entrera en vigueur dès septembre 2011.

### **2011.06.17 – Personnel communal : Modification des bénéficiaires de la prime de fin d'année**

Par délibération en date du 30 mai 2011, le conseil municipal a voté la prime de fin

d'année à servir aux agents communaux stagiaires ou titulaires.

A l'image de ce qui se fait déjà pour les agents du CCAS, SAAD et Foyer logement, le Conseil municipal décide également le versement de cette prime aux agents non titulaires présents depuis plus d'un an.

Les conditions d'octroi seront identiques à celles appliquées aux personnels titulaires ou stagiaires à savoir : en fonction du temps de travail (prime plancher) et versement en deux fois.

Le conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition et fixe ainsi les montants de cette prime

|                | <i>Proposition 2011</i> |
|----------------|-------------------------|
| Temps plein    | 871,48€                 |
| Prime plancher | 290,49€                 |

### **2011.06.18 - Personnel communal : définition du ratio promu/promouvables**

Chaque collectivité (commune, ccas, foyer-logement, saad) doit fixer des ratios (entre 0 et 100 %) pour chaque grade d'emplois (à l'exception de celui des agents de police) par délibération après avis du Comité Technique Paritaire. Aucune nomination sur des grades d'avancement ne sera possible si cette démarche n'est pas effectuée. Le Comité Technique Paritaire, lors de sa séance du 15 juin, a émis un avis favorable au maintien du taux maximum (100%).

Le Conseil municipal décide de suivre cet avis et se prononce à l'unanimité sur un ratio promu/promouvables au taux maximum de 100 %.

### **2011.06.19 - Personnel communal : modification du tableau des effectifs**

Six agents remplissent les conditions nécessaires pour des avancements de grade. Après présentation par Madame Marie-Thé Guidoux, adjointe en charge du personnel, le Conseil municipal valide la modification du tableau des effectifs comme ci-dessous :

| Date d'effet | Création                                    | Temps de travail | Suppression                                 | Temps de travail |
|--------------|---|------------------|---|------------------|
| 01/01/11     | ATSEM principales de 2ème classe            | 35h              | ATSEM de 1ère classe                        | 35h              |
| 01/01/11     | 3 postes d'adjoint technique de 1ère classe | 35h              | 3 postes d'adjoint technique de 2ème classe | 35h              |
| 14/02/11     | Adjoint administratif Principal 2ème classe | 35 h             | Adjoint administratif 1ère classe           | 35 h             |
| 01/04/11     | Adjoint administratif Principal 2ème classe | 35 h             | Adjoint administratif 1ère classe           | 35 h             |

### **2011.06. 20 - Autorisation de numérisation du cinéma IRIS**

La numérisation des films (remplacement des copies sur support photochimique par

des fichiers numériques) impose le remplacement progressif des équipements de projection électromécaniques par des équipements de projection numérique dans toutes les salles de cinéma du territoire dans les 2 ans à venir.

La commune de Questembert souhaite parvenir dès que possible à la numérisation de son établissement cinématographiques 2 bis Bd Saint Pierre n° CNC 3329501 exploitant : Madame Dominique PIGNY agissant pour le compte de l'association IRIS Cinéma 2 bis bd Saint Pierre – Questembert.

L'élaboration du plan de financement de cet investissement est déterminée dans une seconde délibération annexée ci-après.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la numérisation des salles du cinéma IRIS.

### **2011.06. 21 – Délégation de gestion du compte de soutien du cinéma IRIS**

Faisant suite à la délibération de ce jour ci-après annexée le Conseil municipal de Questembert, à l'unanimité, décide de déléguer la gestion du compte de soutien de son établissement cinématographique ) à son exploitant mentionnés ci-après.

Cette délégation vise à permettre à l'exploitant de s'inscrire dans le processus en cours, dit de transition numérique, qui donne lieu à un dispositif de financement assis sur :

- un apport en fonds propres (au moins 10 % d'un montant de dépenses éligibles à l'aide à la numérisation du Centre National de la cinématographie et de l'image animée, plafonné à 74 000 €/écran et à 10 000 € par établissement),
- les contributions à la transition numérique acquittées par les distributeurs d'oeuvres cinématographiques de longue durée inédites présentées en sortie nationale et en seconde semaine d'exploitation ainsi que de programmes audiovisuels, multimédia et publicitaires, en raison des économies de production, stockage et maintenance de copies qu'ils réalisent,
- les subventions publiques éventuelles des collectivités territoriales (régions départements) et de l'Union européenne,
- l'aide spécifique à la numérisation du centre national de la cinématographie et de l'image animée, calculée par différence entre le montant de dépenses éligibles, l'apport en fonds propres de la collectivité publique, les contributions à la transition numérique et les subventions publiques évoquées ci-dessus.

L'établissement cinématographique concerné par la présente délibération est le suivant :

- le cinéma IRIS 2 bis Bd Saint Pierre n° CNC 3329501 exploitant : Madame Dominique PIGNY, agissant pour le compte de l'association IRIS Cinéma 2 bis bd Saint Pierre – Questembert.

### **2011.06.22 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Iris Cinéma.**

Après avoir validé le projet de numérisation des deux salles, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 7 500 et approuve le plan

de financement ci-dessous :

|                        |               |
|------------------------|---------------|
| Cout total du projet   | 135 818 € H.T |
| Apport Cinéma          | 15 000 €      |
| Communauté de Communes | 25 000 €      |
| Région Bretagne        | 32 000 €      |
| Leader +               | 32 400 €      |
| Commune                | 7 500 €       |
| Conseil général        | 7 500 €       |

### **2011.06.23 – Proposition de renouvellement d'adhésion ADULLACT : logiciels libres**

Il est proposé de renouveler l'adhésion ADULLACT pour un montant de 1250 euros. Pour mémoire l'adhésion permet de bénéficier d'une dizaine de logiciels libres spécifiquement développés pour les collectivités locales, ainsi que l'accès à une plateforme collaborative. Elle contribue également au développement du logiciel libre

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 5 contre, approuve le renouvellement de l'adhésion à ADULLACT pour un montant de 1250 €.

### **2011.06.24 - Adhésion de la commune à l'association Orchestre de Bretagne**

En lien avec la commune de Muzillac, nous accueillons chaque année l'Orchestre de Bretagne pour des concerts symphoniques. L'Orchestre de Bretagne est une association loi 1901 et pour renforcer sa collaboration avec les acteurs locaux, ses statuts prévoient la possibilité d'adhésion des communes de la région Bretagne. Pour Questembert l'adhésion est de 150 €.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion à l'Orchestre de Bretagne pour un montant de 150 €.

### **2011.06.25 - Opération sets de table été 2011 avec OTSI, OMCL et la commune**

Cette année comme l'an passé, la commune, l'OTSI et l'OMCL vont communiquer sur les différentes festivités du Pays de Questembert par des sets de table qui vont être donnés dans différents restaurants du territoire communautaire. Nous allons éditer 20 000 exemplaires de ces sets de table. Cette opération, portée par la commune, est menée coopérativement entre la commune de Questembert, l'Office du Tourisme et l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs.

| <b>Budget sets de table</b> |               |                       |               |
|-----------------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| <b>Dépenses</b>             |               | <b>Recettes</b>       |               |
| <b>Création</b>             | 250,00        | Office de tourisme    | 328,59        |
| <b>Impression</b>           | 735,78        | OMCL                  | 328,59        |
| <b>Diffusion</b>            | OTSI          | Mairie de Questembert | 328,6         |
| <b>Total</b>                | <b>985,78</b> | <b>Total</b>          | <b>985,78</b> |

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à mettre les sommes suivantes en recouvrement :

328,59€ pour l'Office du Tourisme  
328,59€ pour l'OMCL

### **2011.06.26 - Frais de fonctionnement pour la fabrication des repas de la Maison Familiale Rurale**

Le groupe Ansamble sollicite l'accord de la mairie afin de pouvoir préparer à la cuisine de Beau Soleil des repas au profit des personnes logées à la Maison Familiale Rurale du 3 juillet au 28 août 2011. Le nombre des repas est évalué à 4000. En contrepartie la société Ansamble nous propose une rétribution de 10 centimes par repas et la prise en charge de la livraison de l'ensemble des repas du CLSH et Foyer logement à la place des agents municipaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à mettre en recouvrement les sommes y afférentes.

### **2011.06.27 – Remboursement de frais de déplacement participation aux « Assises des petites villes de France »**

Monsieur Paul PABOEUF s'est rendu aux assises des petites villes de France les 26 et 27 mai 2011, à Saint-Flour, organisées par l'Association des Petites Villes de France. Il est proposé de rembourser les frais de transport et d'hébergement pour un montant de 531,74€

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le remboursement des frais de déplacement pour un montant de 531,74 € à Monsieur Paul Paboeuf.

### **2011.06.28 – Facturation aux différents services**

|                |   |         |
|----------------|---|---------|
| CCAS           | Rép.fuite ballon eau chaude+débouch.lavabo Rés.LT | 40,40€  |
| CCAS           | Installation prise TV dans chambre Rés.LT         | 80,80€  |
| CCAS           | Travaux divers Mais.enfance                       | 141,40€ |
| CCAS           | Remplacemt poignée porte Rés.LT                   | 20,20€  |
| Foyer Logement | Rép.portes sous evier                             | 30,30€  |
| CCAS           | Changer serrure maison enfance                    | 40,41€  |

|      |                                  |         |
|------|----------------------------------|---------|
| CCPQ | Salon des énergies renouvelables | 142,90€ |
| CCPQ | Inauguration de la piscine       | 206,60€ |

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à mettre ces sommes en recouvrement.

### **2011.06.29 – Avenant Création giratoire de Lenruit et Ré-aménagement du Boulevard Pasteur**

\*Avenant entreprise SACER de 65 440,02€ HT

Objet : travaux supplémentaires comprenant la création de bandes d'espace vert pour séparation de la RD et de la piste cyclable (travaux demandés par le Conseil Général), mises en place de réseaux souples supplémentaires, enrobés modifiés sur piste, travaux supplémentaires pour profil de voie et giratoire (travaux demandés par le Conseil Général), mise en place de quai sans abri et de quai avec abri (travaux demandés par le Conseil Général).

Montant initial du marché : 257 174,20 HT

Le Conseil municipal par 26 voix pour et 3 contre (Madame Rouillard et Messieurs Rousseau et Lemaître) valide l'avenant de 65 440,02 € H.T de l'entreprise SACER.

### **2011.06.30 – Avenants camping municipal**

\*Avenant entreprise LE CADRE pour le lot 05, menuiseries intérieures, pour un montant de 1 282,80€ HT

Objet : travaux supplémentaires comprenant la fourniture et pose de plan de travail dans la laverie et douche ainsi que la réalisation d'un coffre en placo coupe-feu dans le local électrique

Montant initial du lot : 14 155,20€ HT

\*Avenant entreprise GERGAUD pour le lot 08, électricité, pour un montant de 108,83€ HT

Objet : rajout prise au sol à l'accueil

Montant initial du lot : 13 973,42€ HT

Le Conseil municipal prend acte de ces avenants.

### **2011.06.31 – Résultats mises en concurrence - Information**

#### **\*Réfection sol souple hall école primaire beausoleil**

3 entreprises ont demandé le dossier : Sud Bretagne Peinture, Atlantic sols et murs, Peinture questembertoise.

1 entreprise a répondu : Sud Bretagne Peinture

Entreprise retenue : Sud Bretagne Peinture pour un montant de 9 238,69€ HT.

#### **\*Installation et fourniture de matériels de cuisson au restaurant scolaire beausoleil**

3 lots : gaine technique, marmite et sauteuse

6 entreprises ont demandé le dossier : Rivoal, 56 équipements, Thirode, Label Table, JD Euroconfort, Thirode

3 entreprises ont répondu : 56 Equipement, JD Euroconfort et Rivoal

Entreprise retenue pour les 3 lots : Rivoal pour un montant de 8 237,28 € HT pour le lot 01

(gaine technique), 11 626,98€ HT pour le lot 02 (marmite) et 18 519,39€ HT pour le lot 03 (sauteuse).

**\*Etude de la coulée verte : analyse de l'intérêt écologique et des usages et fonctions**

6 entreprises ont demandé le dossier : SCE, Ceresa, Sarl Geniplant, Le bihan Ingénierie, Ouest AM', Jean-Pierre Ferrand

1 entreprise a répondu : Jean-Pierre Ferrand

Entreprise retenue : Jean-Pierre Ferrand pour un montant de base de 15 080,00€ HT et pour l'option n°2 pour un montant de 3 770€ HT

**\*Travaux de réhabilitation de la salle de tennis de table**

2 lots : Menuiseries et interphone

3 entreprises ont répondu : Armor Alu (lot01), IDS (lot 02) et Instant Electronique (lot 02).

Entreprise retenue : Armor Alu pour un montant de 7 951,98€ HT pour le lot 01 et Instant Electronique pour un montant de 2 091,76€ HT pour le lot n°2

**\*Mandat d'études préalables à l'aménagement d'un nouveau cimetière**

15 sociétés ont demandé le dossier

1 société a répondu : EADM

Entreprise retenue : EADM pour un montant de 11 250,00€ HT

**\*Reconstruction du tablier du Pont-Car Saint-Eloi route de Paulay**

12 sociétés ont demandé le dossier

3 sociétés ont répondu : MARC SA, EVAIN, LANG

Entreprise retenue : MARC SA pour un montant de 23 911,00€ HT

**2011.06.32 - Communauté de communes : Economie - Information sur l'aménagement du secteur de la gare.**

René Luherne, vice-président de la Communauté de Communes en charge de l'économie, a fait le point sur les parcs d'activités de la Communauté, aussi bien les espaces équipés en proximité des bourgs que les plus grandes zones de La Vraie-Croix, Malansac et Questembert. Les travaux d'extension de Kervault Est sont pratiquement achevés et une première entreprise (CEPA. Câblage électronique) termine la construction d'un bâtiment ultramoderne. Par ailleurs, dans le secteur de la Gare, la communauté a missionné un bureau d'études d'urbanisme pour définir un schéma d'aménagement. Deux points ont été mis en avant : un projet industriel lié à l'accès ferroviaire, et le positionnement du siège communautaire dans un contexte urbain complètement remanié. Le conseil communautaire du 4 juillet sera appelé à se prononcer sur cette implantation.

**2011.06.33 - Liste des déclaration d'intention d'aliéner**

La liste des déclarations d'aliéner et aucune préemption n'a été exercée.

Annexe : Liste des déclarations d'aliéner

**2011.06.34 – Question orale**

Monsieur Michel Bauville, Référent Sécurité Routière, informe le Conseil municipal de son désaccord total avec une décision du Conseil général concernant le nouveau giratoire de Lenruit. Il conteste les 2 arrêts sur chaussée qui seront mis en place des 2

côtés de la Départementale avec dépassement impossible d'un côté comme de l'autre. Le Conseil général se positionne derrière un décret de 2006 précisant qu'en milieu urbain les arrêts sont aménagés en alignement et non en encoche. Monsieur Michel Bauville précise que 3 000 véhicules par jour circulent dans les 2 sens, et que l'arrêt TIM devant les locaux du Crédit Agricole place du Général de Gaulle a fait l'objet d'une modification par rapport aux perturbations qu'ils provoquaient du fait de leur emplacement en ligne (blocage des véhicules dans le rond point dès 7 h 00 le matin).

Pour lui l'aménagement prévu à Lenruit apportera automatiquement des gênes chaque fois qu'un autocar s'arrêtera.